

REGLEMENT CONCOURS PHOTO du 1er juin 2016 au 15 septembre 2016

ARTICLE 1 : Il est organisé dans le magazine STYLE & CO et sur le site internet www.styleandco.fr, un concours photographique, ouvert à tous, sans obligation d'achat. Il est interdit au personnel de STYLE & CO, parents et proches, d'y participer.

ARTICLE 2 : Conditions de participation. Les personnes souhaitant participer au concours doivent se connecter sur le site www.styleandco.fr et procéder à l'inscription au concours en cliquant sur le lien concours photos, et suivre les instructions.

Chaque participant peut envoyer de 1 à 10 photos en haute résolution, dont il est l'auteur. Chaque photo doit être accompagnée d'une légende. Chaque envoi doit être accompagné du nom, prénom, adresse du concurrent.

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le non-respect de ces conditions entraînera nullité de la participation.

Une seule photo par auteur, pourra être récompensée.

L'ensemble des photos de chaque auteur pourra être publiée dans le magazine STYLE & CO ou sur tout autre support. Les photos seront également publiées sur le site internet du magazine www.styleandco.fr et les comptes de réseaux sociaux du magazine.

La date limite des envois est fixée au 15 septembre 2016 inclus

ARTICLE 3 : Les prix concerneront des cadeaux attribués par nos annonceurs dans la catégorie de leur choix. Aucun prix ne pourra être échangé ni contre des espèces, ni contre un autre prix. Le nom du bénéficiaire du prix ne pourra en aucun cas être changé. En cas d'impossibilité d'obtenir un ou plusieurs prix annoncés, la direction de la publication se réserve le droit de les remplacer par d'autres de même valeur, sans que cela puisse donner lieu à une quelconque réclamation.

ARTICLE 4 : Dépouillement des envois et attribution des prix. Le dépouillement des envois sera effectué par un jury de photographes professionnels et par le comité de rédaction de STYLE & CO, les concurrents étant classés selon des critères de qualité technique et d'intérêt artistique des dits envois. Le comité de rédaction de STYLE & CO et le jury de photographes professionnels sélectionneront les gagnants.

ARTICLE 5 : Proclamation des résultats et publication des photos. Les gagnants seront avisés directement par la Direction du magazine STYLE & CO, par téléphone ou courriel. Les envois primés et les noms des gagnants seront publiés dans STYLE & CO. Les photos seront également publiées sur le site internet du magazine www.styleandco.fr et les comptes de réseaux sociaux du magazine. Les photos pourront également faire l'objet d'une publication ultérieure sur les différents supports en rapport avec le magazine, sans limitation de date de diffusions.

ARTICLE 6 : Réclamations. La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats, ni au retour de leur(s) photo(s). Par ailleurs, ils devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image. Le simple fait de concourir implique l'acceptation de la décision, en dernier recours, de la direction de la publication quant aux difficultés qui ne seraient pas prévues par celui-ci. La direction de la publication ne pourrait être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé. Elle ne saurait non plus être rendue responsable des retards ou des pertes des envois, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.

ARTICLE 7 : Le concurrent accepte que tout ou partie des contenus qu'il fournit puissent être rendus accessibles sur tout support de communications électroniques - soit directement soit par des liens de référencement avec les partenaires de l'Editeur notamment pour la mise en avant du Site - sur la page d'accueil du Site et garantit l'Editeur du Site contre toute réclamation de tiers de ce fait, ainsi que sur les comptes de réseaux sociaux du magazine.

En acceptant les présentes CGU, le concurrent autorise STYLE & CO, sans limitation de durée, à reproduire ses photos et légendes et représenter à titre gracieux sur les différents supports de STYLE & CO, ainsi dans le monde entier et, en tant que de besoin, à y apporter les éventuelles modifications techniques nécessaires permettant l'adaptation aux publications papier ou interactives (format, résolution...).

Dans le cadre de la promotion de STYLE & CO, l'Editeur et/ou toute société autorisée par celui-ci se réserve la possibilité de procéder à l'exploitation de Photographies et/ou Contenus fournis par le concurrent sur tout support de son choix, à des fins de communication et/ou éditoriales et/ou d'exposition autour du Concours photo 2016 dans les conditions ci-après. A ce titre, le concurrent autorise et cède à STYLE & CO ainsi qu'à toute société autorisée par celui-ci, à titre gracieux et non-exclusif, et sans limitation de durée, le droit de reproduire, de distribuer, de représenter et d'exploiter tout ou partie des Contenus et/ou Photographies, dans le monde entier, en tout format et sur tous supports existants au jour des présentes (tels que affichage, presse écrite, livre, support d'exposition photographique, support de communication au public en ligne), à des fins de communication et/ou éditoriales et/ou d'exposition du Concours photo 2016 en lien avec la marque STYLE & CO et celle de ses partenaires. De même, dans ce cadre, le concurrent accepte également que ses Photographies et/ou Contenus puissent faire l'objet de commentaires, de critiques ou d'analyses ou être inventoriées sous diverses thématiques ou catégories.

Si le concurrent souhaite s'opposer à toute exploitation de son Contenu pour les opérations de promotion du Concours photo 2016 décrites ci-dessus, au-delà de la seule publication sur le magazine STYLE & CO, il doit adresser sa demande avant le 15 septembre 2016 inclus (date de clôture du concours) à l'adresse suivante en précisant l'adresse électronique indiquée lors de la participation aux Services Interactifs : concoursphoto2016@styleandco.fr

ARTICLE 7 : Le règlement du présent concours est déposé chez :
SCP Jean-Pierre Herbette / Bertrand Herbette Huissiers de justice associés – 5 allée Rufinus –
Résidence Signoret – 13626 Aix en Provence.